

Régie de l'énergie
DOSSIER R 3740-2010
DEPOSÉE EN AUDIENCE
Date 17 décembre 2010
Pièces n° 353

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
À LA QUESTION D'AUDIENCE CONFIDENTIELLE  
DE LA RÉGIE**



**PGEÉ**  
**APPROCHE CLÉS EN MAIN**

1. **Références :**
- (i) Pièce B-20, HQD-13, document 1.1, page 3 (complément);
  - (ii) Pièce B-1, HQD-8, document 8, annexes, page 13.

**Préambule**

À la référence (i), en complément de réponse à la question 38.3 de la demande de renseignements n° 2 de la Régie, le Distributeur présente la répartition détaillée du budget total de l'*Approche clés en main*.

Le tableau R-38.3 est déposé sous pli confidentiel :

(M\$)	Budget 2010-2014	Budget 2011
Budget total	399,1	82,2
• Prestataire		
Aide financière		
Rémunération		
• Aide financière autres mesures	A	B
• Frais internes HQD		

Le Distributeur mentionne par ailleurs que : « *Le budget du programme comporte également des sommes réservées à l'aide financière qui sera associée à d'autres mesures à inclure ultérieurement au contrat du prestataire.* »

À la référence (ii), dans sa description de l'*Approche clés en main*, le Distributeur indique que 60 % des mesures visent l'éclairage, 24% des mesures sont liées au contrôle et que 16 % sont « *d'autres mesures* ». Le Distributeur spécifie que ces mesures sont « *non encore négociées* ».

**Demandes :**

- 1.1 Les « *autres mesures* » de la preuve principale (référence (ii)) sont-elles les mêmes que celles du tableau R-38.3 ?

**Réponse :**

Oui.

- 1.1.1. Si oui, veuillez expliquer que le pourcentage d'aide financière qui y est associé (A) correspond à près de 25 % du budget total 2010-2014, si les économies d'énergie visées par ces autres mesures correspondent à 16 % du total.

**Réponse :**

Le Distributeur tient d'abord à préciser qu'il n'y a pas une adéquation parfaite entre le % d'économies d'énergie pour ces autres mesures par rapport aux économies totales du programme et le % du budget consacré à l'aide financière pour celles-ci. Au moment de la demande budgétaire, le Distributeur a prévu une somme équivalente à 25 % du budget en aide financière pour ces mesures. La finalisation du choix des mesures est en cours. Lorsque ce sera fait, le Distributeur entamera un processus de négociation avec le prestataire et ajustera le budget en conséquence.

- 1.1.2. Si non, veuillez élaborer sur la nature des « autres mesures » du tableau R-38.3.

**Réponse :**

Sans objet.

- 1.2 Veuillez préciser le moment où ces mesures doivent être négociées.

**Réponse :**

Le Distributeur prévoit avoir complété les négociations à l'été 2011 et être en mesure d'offrir les mesures aux clients à ce moment.